

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit

Liste de produits

Glass Mat Faced Gypsum Panels

Product List A

DensArmor Plus® Interior Panel
DensArmor Plus® Fireguard® Abuse-Resistant Panels
DensArmor Plus® Fireguard® Impact-Resistant Panels
DensArmor Plus® Fireguard® Interior Panels
DensDeck® Prime Roof Board
DensDeck® Roof Board
DensDeck® Prime Fireguard® Roof Board
DensDeck® Fireguard® Roof Board
DensElement™ Sheathing
DensGlass® Fireguard® Sheathing
DensGlass® Shaftliner
DensGlass® Sheathing
DensShield® Fireguard® Tile Backer
DensShield® Tile Backer

Product List B

DensArmor Plus® Fireguard C® Interior Panels

Autres moyens d'identification

Code du produit

GP-71C

Usage recommandé

Produits accueillir un large éventail de mur, sol, plafond et applications de toit

Restrictions d'utilisation

Les travailleurs (et vos clients et utilisateurs dans le cas d'une revente) doivent être informés de la présence possible de poussière respirable et de silice cristalline respirable ainsi que de leurs dangers possibles. Une formation appropriée dans la bonne utilisation et la bonne manipulation de cette matière doit être fournie selon la réglementation applicable.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société

Georgia-Pacific Gypsum LLC

Adresse

133 Peachtree Street, NE
Atlanta, GA 30303

Téléphone

Information technique : 800.225.6119
Demande FS : 404.652.5119

Courriel

MSDSREQ@GAPAC.COM

Numéro de téléphone d'urgence

Chemtrec - urgence : 800.424.9300

Importateur/Fournisseur/ Distributeur

Nom de la société

Georgia-Pacific Canada LP

Adresse

350 Argyle Street North
Caledonia, ON N3W 1M2

Téléphone

Information technique : 800.225.6119
Demande FS : 404.652.5119

Courriel

MSDSREQ@GAPAC.com

Numéro de téléphone d'urgence

Chemtrec - urgence : 800.424.9300

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des mesures d'urgence	Ce produit n'est pas considéré comme dangereux sous la forme dans laquelle il est expédié par le fabricant, mais peut devenir dangereux lors d'activités en aval tels la coupe, le ponçage ou tous travaux utilisant ce produit et générant l'émission de grandes quantités de poussières. Les dangers, associés aux grandes quantités de poussières, sont décrits ci-dessous.	
Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Irritation des yeux	Catégorie 2B
Dangers environnementaux	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		
Symbole de danger	Aucune.	
Mention d'avertissement	Avertissement	
Mention de danger	Provoque une irritation des yeux	
Conseil de prudence		
Prévention	Se laver soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.	
Intervention	Se laver les mains après utilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.	
Stockage	Conserver à l'écart d'acides.	
Élimination	Éliminer le contenu/contenant conformément à la réglementation applicable.	
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements supplémentaires	Aucune.	

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Sulfate de calcium dihydraté		10101-41-4	≤ 95
VERMICULITE**		1318-00-9	0 - 7
CRISTALLINE SILICE (QUARTZ)*		14808-60-7	1 - 5
Fibre de verre		65997-17-3	1 - 5

Remarques sur la composition **Trouvé dans les produits de la liste B, section 1 de ce SDS.

Le gypse (sulfate de calcium, dihydraté) et vermiculite, contiennent la silice naturelle cristalline (quartz) qui est inscrite sur la liste des carcinogènes du poumon. Voir la section 8 pour les renseignements relatifs à l'exposition.

*Le pourcentage en masse pour la silice cristalline représente la silice cristalline totale et non la fraction respirable. Des essais réalisés par Georgia-Pacific n'ont pas permis de détecter de la silice cristalline inhalable lors d'activités associées à l'utilisation normale de ce produit; toutefois, une surveillance en continu de l'air sur le chantier devrait être effectuée afin de préciser le degré d'exposition actuel lorsque les limites d'exposition admissibles pourraient être dépassées.

4. Premiers soins

Inhalation

Si la poussière de cette substance est inhalée, déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur la peau non touchée.

Contact avec les yeux

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Risque d'obstruction et d'irritation en cas d'ingestion. Consultez un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et au milieu environnant.
Agents extincteurs inappropriés	Aucun(e) connu(e).
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Éviter l'inhalation de la poussière du produit renversé. En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Portez les protecteurs recommandés à la section 8. Tenir à l'écart le personnel non requis.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Minimum le dégagement de poussière. Sweep up or gather material and place in an appropriate container for disposal. Utilisez les méthodes de l'eau pour réduire la génération de la poussière. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, égouts, fossés et cours d'eau.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Ne pas goûter ni avaler. Éviter une exposition prolongée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation du produit. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stockez de niveau et sèche. Le point de rosée ou autres conditions créant de l'humidité peuvent endommager le produit durant son stockage. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ACGIH Composants	Type	Valeur	Forme
FIBROUS GLASS (CAS 65997-17-3)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
US ACGIH Threshold Limit Values: Moyenne pondérée dans le temps (TWA) : mg/m3, non-standard units			
Composants	Type	Valeur	Forme
CRISTALLINE SILICE (QUARTZ)* (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
FIBROUS GLASS (CAS 65997-17-3)	TWA	1 fibres/cm3	Fibre.
Sulfate de calcium dihydraté (CAS 10101-41-4)	TWA	10 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
CRISTALLINE SILICE (QUARTZ)* (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Particules inhalables.
FIBROUS GLASS (CAS 65997-17-3)	TWA	0.2 fibres/cm3	Fibre.
		5 mg/m3	Fibre, totale
		5 mg/m3	Total des particules.
Sulfate de calcium dihydraté (CAS 10101-41-4)	TWA	10 mg/m3	
VERMICULITE** (CAS 1318-00-9)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Total des particules.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
CRISTALLINE SILICE (QUARTZ)* (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
FIBROUS GLASS (CAS 65997-17-3)	TWA	0.2 fibres/cm3	Fibre.
		5 mg/m3	Fibres inhalables.
Sulfate de calcium dihydraté (CAS 10101-41-4)	STEL	20 mg/m3	Poussières totales.
	TWA	10 mg/m3	Inhalable
VERMICULITE** (CAS 1318-00-9)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
CRISTALLINE SILICE (QUARTZ)* (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
FIBROUS GLASS (CAS 65997-17-3)	TWA	1 fibres/cm3	Fibre.
		5 mg/m3	Fraction inhalable.
Sulfate de calcium dihydraté (CAS 10101-41-4)	TWA	10 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. Ontario VLE's. (Ministère du Travail - Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
CRISTALLINE SILICE (QUARTZ)* (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction respirable.
FIBROUS GLASS (CAS 65997-17-3)	TWA	0.5 fibres/mL	Fibres respirables.
		5 mg/m3	Fraction inhalable.
Sulfate de calcium dihydraté (CAS 10101-41-4)	TWA	10 mg/m3	Fraction inhalable.
VERMICULITE** (CAS 1318-00-9)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
CRISTALLINE SILICE (QUARTZ)* (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Poussière respirable.
FIBROUS GLASS (CAS 65997-17-3)	TWA	1 fibers/cm3n	Fibre.
		10 mg/m3	Poussières totales.

Composants	Type	Valeur	Forme
Sulfate de calcium dihydraté (CAS 10101-41-4)	TWA	5 mg/m ³	Poussière respirable.
VERMICULITE** (CAS 1318-00-9)	TWA	10 mg/m ³ 10 mg/m ³	Poussières totales. Poussières totales.
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.		
Directives au sujet de l'exposition	Une exposition professionnelle à de la poussière nuisible (totale et respirable) et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée.		
	*Des essais réalisés par Georgia-Pacific n'ont pas permis de détecter de la silice cristalline inhalable lors d'activités associées à l'utilisation normale de ce produit; toutefois, une surveillance en continu de l'air sur le chantier devrait être effectuée afin de préciser le degré d'exposition actuel lorsque les limites d'exposition admissibles pourraient être dépassées.		
Contrôles d'ingénierie appropriés	Méthode de marquage et fermeture recommandée. En utilisant le produit, fournir ventilation d'échappement locale et générale pour garder des concentrations en poussières dans l'air au-dessous des limites d'exposition. La ventilation doit être suffisante pour enlever et empêcher efficacement l'accumulation de poussières ou de fumées susceptibles d'être générées lors de la manipulation ou du traitement thermique. Si des mesures techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT), il faut porter une protection respiratoire appropriée.		
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle			
Protection du visage/des yeux	Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit. Une douche oculaire est recommandée.		
Protection de la peau			
Protection des mains	En cas de contact prolongé ou répété avec la peau, porter des gants de protection appropriés.		
Autre	Des vêtements et des gants étanches sont recommandés afin d'éviter la sécheresse ou l'irritation des mains. Une douche oculaire ou de sécurité doit être facilement accessible sur le lieu de travail.		
Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des appareils respiratoires agréés appropriés.		
Dangers thermiques	Sans objet.		
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Tenir à l'écart des aliments et des boissons.		

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Plaques de plâtre
État physique	Solide.
Forme	Solide
Couleur	La couleur de parement peut varier
Odeur	Faible odeur
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	6 - 8
Point de fusion et point de congélation	Sans objet.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Sans objet.
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Sans objet.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Sans objet.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Sans objet.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Sans objet.

Tension de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	0.2 % @ 22°C
Coefficient de partage n-octanol/eau	Sans objet.
Température d'auto-inflammation	Sans objet.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Sans objet.
Autres informations	
Classe du point d'éclair	Ininflammable
Densité	2.2 - 2.4

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le contact avec des acides forts produit dioxyde de carbone.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles. Éviter la dispersion de poussière dans l'air (c.-à-d., comme lors du nettoyage des surfaces à l'air comprimé).
Matériaux incompatibles	Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Peut inclure, sans s'y limiter : oxyde de calcium et dioxyde de soufre.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	L'inhalation de poussières peut causer une irritation respiratoire.
Contact avec la peau	Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.
Contact avec les yeux	Le contact de la poussière avec les yeux provoquera une irritation.
Ingestion	Sans objet dans des conditions d'utilisation normale. Peut causer l'irritation gastro-intestinale s'ingéré.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Glass Mat Faced Gypsum Panels		
Aiguë		
Orale		
DL50	Rat	1664 mg/kg estimation
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Sulfate de calcium dihydraté (CAS 10101-41-4)		
Aiguë		
Orale		
DL50	Rat	> 1581 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact de la poussière avec les yeux provoquera une irritation.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	Pas de nature à provoquer une sensibilisation respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non classé.	
Cancérogénicité	N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA/SIMDUT.	
Exposition au silice cristallisée inhalable, sous forme de quartz ou de cristobalite, provenant de sources professionnelles, figure sur la liste des agents cancérogènes pour les poumons du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du National Toxicology Program (NTP). Une exposition prolongée à la silice cristallisée inhalable peut entraîner la silicose, une maladie des poumons, pouvant entraîner l'invalidité. Bien qu'une susceptibilité personnelle à une exposition donnée à la poussière de silice puisse influencer sur l'incidence de contracter la silicose et sur la gravité de la maladie, des risques sont clairement associés à la quantité de poussière à laquelle l'on est exposé ainsi que la durée (généralement calculée en années) de l'exposition.		
Carcinogènes selon l'ACGIH		
CRISTALLINE SILICE (QUARTZ)* (CAS 14808-60-7)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.	
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme. A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène		
CRISTALLINE SILICE (QUARTZ)* (CAS 14808-60-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.	
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	Probablement cancérogène pour l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
CRISTALLINE SILICE (QUARTZ)* (CAS 14808-60-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.	
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme. Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Probablement cancérogène pour l'homme.	
Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène		
CRISTALLINE SILICE (QUARTZ)* (CAS 14808-60-7)	Effet cancérogène suspecté chez les humains.	
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	Effet cancérogène détecté chez les animaux.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
CRISTALLINE SILICE (QUARTZ)* (CAS 14808-60-7)	1 Cancérogène pour l'homme.	
États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes		
CRISTALLINE SILICE (QUARTZ)* (CAS 14808-60-7)	Carcinogène connu chez l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	Non classé.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.	

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.
Effets chroniques	N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Autres informations	*Des essais réalisés par Georgia-Pacific n'ont pas permis de détecter de la silice cristalline inhalable lors d'activités associées à l'utilisation normale de ce produit; toutefois, une surveillance en continu de l'air sur le chantier devrait être effectuée afin de préciser le degré d'exposition actuel lorsque les limites d'exposition admissibles pourraient être dépassées.

12. Données écologiques

Écotoxicité Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement. N'est pas considéré être dangereux pour la vie aquatique.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
CRISTALLINE SILICE (QUARTZ)* (CAS 14808-60-7)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Dard-perche (Danio rerio)	> 10000 mg/l, 96 heures OECD SIDS
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Poisson	> 1000 mg/l, 96 heures
Sulfate de calcium dihydraté (CAS 10101-41-4)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	> 1970 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés Non disponible.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Fibre de verre (CAS 65997-17-3)

Sulfate de calcium dihydraté (CAS 10101-41-4)

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 03-24-2017

Version n° 01

Autres informations HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.

Avis de non-responsabilité Cette FS vise à fournir rapidement des informations utiles à(aux) l'utilisateur(s) de cette matière ou de ce produit. Elle ne vise pas à servir d'étude détaillée de tous les risques et dangers possibles, et présuppose un usage raisonnable du produit. Les informations contenues dans la présente FS sont considérées comme étant exactes à la date de sa préparation et sont une compilation de renseignements issus de sources jugées fiables. Elles sont soumises à votre attention aux fins d'analyse et de vérification. L'utilisateur ou le manutentionnaire (ou son employeur) doit tenir compte des conditions spécifiques d'utilisation, de manipulation ou d'entreposage de cette matière, et déterminer quelles mesures de sécurité ou autres précautions particulières doivent être appliquées. Les employeurs doivent veiller à ce que leurs employés, agents, entrepreneurs et clients qui utiliseront ce produit reçoivent les mises en garde et les procédures appropriées en ce qui concerne la manipulation sécuritaire du produit, et ce, y compris la présente FS. Les utilisateurs ou les manutentionnaires du produit (ou leur employeur) incertains quant aux mesures de précaution spécifiques à appliquer doivent consulter leurs employeurs, fournisseurs du produit ou professionnels de la santé et de la sécurité avant de manipuler ou de travailler avec ce produit. Veuillez nous aviser immédiatement si vous jugez que cette FS ou tout autre renseignement concernant la santé ou la sécurité de ce produit est inexact ou incomplet.

**Informations relatives à la
révision**

Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Données toxicologiques : Données toxicologiques
Données écologiques: Effets écotoxicologiques
Données HazReg : Inventaires internationaux
GHS: Classification